



Val d'Amour
communauté de communes

74, Grande Rue
39380 Chamblay

contact@valdamour.com
T. 03 84 37 74 74

www.valdamour.com

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 039-243900420-20240129-12_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

La mutualisation - Règlement intérieur N°12/2024

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Hählen.

Absents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L. 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs,

Vu la délibération n°107/2021 du 26 mai 2021, par laquelle le Conseil communautaire approuvait la création de services communs mutualisés,

Considérant la nécessité de formaliser les dispositions et les principes de la gouvernance de la mutualisation via des services communs,

Considérant l'avis de la Conférence des Maires réunie le 13 novembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 38 voix pour et 1 abstention :

- Valide le règlement intérieur de la mutualisation,
- Autorise le Président à signer le actes à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Jean-Claude Pichon
Secrétaire de séance

